

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

---  
Séance du 4 septembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
26 août 2024

Date d'affichage
26 août 2024

Objet de la Délibération
--------------------------

**Avenants prolongation marché  
assurances IARD**

**N°30.2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le quatre septembre à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents :** Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER

**Pouvoir :** de Jean-Pierre PIC à Philippe SIONNET

**Secrétaire de séance :** Michel GONNET

\*

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que le SIVOM fait partie du groupement de commande assurance Incendie Accidents Risques Divers. Les contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2024. Le CDG 05 a obtenu l'accord des assurances pour renouveler les contrats en cours pour une année supplémentaire.

Il propose de signer les avenants de prolongation des contrats d'assurances en cours.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- autorise le Président à signer les avenants aux contrats IARD annexés à la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,  
Olivier FONS



Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

**AR Prefecture**

005-240500264-20240904-30\_2024-DE  
Reçu le 09/09/2024

## AVENANT N°1 : RECONDUCTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES VISANT LA PASSATION DE MARCHES D'ASSURANCES IARD

---

**Entre :**

**Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes**, représenté par son président en exercice Marcel CANNAT, dûment habilité par délibération du conseil d'administration en date du 21 octobre 2020

**Et :**

**Le SIVOM DE LA GRAVE VILLARD D'ARENE**, Route Nationale, 05320 LA GRAVE représenté par son président en exercice Olivier FONS

---

**Il est rappelé ce qui suit :**

Par la convention annexée au présent avenant, le SIVOM DE LA GRAVE VILLARD D'ARENE a décidé de confier au Centre de Gestion la charge d'assurer pour son compte et suivants les modalités précisées par la présente convention, la passation de marchés d'assurances en IARD (Incendie, accidents et risques divers).

Dans son article 1-2, il est précisé que cette convention a été conclue pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Vu le Code général de la fonction publique notamment son article L452-42;

Vu la nouvelle loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, impose l'obligation de souscrire, dans un contrat d'assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection fonctionnelle des élus. Le présent groupement permettra ainsi d'être en phase avec ces nouvelles obligations légales.

Vu la délibération n° 26.2020 en date du 22 Juillet 2020 visant l'adhésion au groupement de commandes pour les assurances IARD

Vu la convention constitutive du groupement de commande visant la passation de marchés d'assurances en date du 28/07/2020 ;

**AR Prefecture**

005-240500264-20240904-30\_2024-DE  
Reçu le 09/09/2024

1

Les parties ont convenu ce qui suit :

**Article 1 : Modification de l'article 1-2**

Conformément à son article 1-2, la convention annexée est prolongée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 2 :**

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Gap,  
Le 11/06/2024  
En deux exemplaires.

Pour SIVOM DE LA GRAVE VILLARD D'ARENE  
Le Président

 Olivier FONS  


Pour le CDG 05  
Le Président

Marcel CANNAT





**Groupama**  
MÉDITERRANÉE

## CONTRAT ASSURANCE « RESPONSABILITE GENERALE » N°43204051L 0028

SIVOM LA GRAVE VILLAR D ARENE  
RD 91  
RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE  
05320 LA GRAVE

### AVENANT DE PROLONGATION

Désignation du marché :

MARCHE DE SERVICE D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA COLLECTIVITE  
LOT : RESPONSABILITE GENERALE

OBJET DE L'AVENANT :

D'un commun accord entre les parties, le présent avenant a pour objet de modifier la durée du présent contrat

DUREE :

Les garanties sont accordées pour 1 an supplémentaire soit jusqu'au 31/12/2025

PRISE D'EFFET :

Ces nouvelles dispositions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Fait en deux exemplaires à MONTPELLIER, le 14/06/2024

Pour GROUPAMA  
Le Directeur,

Signature du  
Souscripteur

**AR Prefecture**

005-240500264-20240904-30\_2024-DE  
Reçu le 09/09/2024



SIVOM DE LA GRAVE VILLAR D ARENE  
ROUTE NATIONALE 91

05320 LA GRAVE

Indice en vigueur : 1163,60 Marché : 2020-030

N° : 343736/B

N° Police : B.0001

**AVENANT**

**NUMERO**

**0002**

**DOMMAGES AUX BIENS**

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les dispositions précisées ci-après.

Nous vous remercions de nous en retourner un exemplaire revêtu de votre signature.

## CLAUSES GENERALES

CP.001 : PROLONGATION DE CONTRAT - 01.01.2025 au 31.12.2025

D'un commun accord entre les parties, le présent contrat est prolongé pour une période d'un an soit du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus.

Sauf décision contraire de la Direction Générale SMACL Assurances SA, les tarifs restent inchangés (hormis évolution indiciaire).

Niort, le 4 juin 2024.

Pour la Personne Morale,



Pour la Société,  
Le Directeur Général  
Patrick BLANCHARD

**AR Prefecture**

005-240500264-20240904-30\_2024-DE  
Reçu le 09/09/2024

NATC-3032



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)



Votre contrat est géré par **SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°833 817 224. 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.





SIVOM DE LA GRAVE VILLAR D ARENE  
ROUTE NATIONALE 91

05320 LA GRAVE

Indice en vigueur : 138,40

N° : 343736/B

N° Police : A.C.0001

**AVENANT**

**NUMERO**

**0001**

**AUTO COLLABORATEUR**

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les dispositions précisées ci-après.

Nous vous remercions de nous en retourner un exemplaire revêtu de votre signature.

## CLAUSES GENERALES

CP.001 : PROLONGATION DE CONTRAT - 01.01.2025 au 31.12.2025

D'un commun accord entre les parties, le présent contrat est prolongé pour une période d'un an soit du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus.

Sauf décision contraire de la Direction Générale SMACL Assurances SA, les tarifs restent inchangés (hormis évolution indiciaire).

Niort, le 4 juin 2024.

Pour la Personne Morale,



Pour la Société,  
Le Directeur Général  
Patrick BLANCHARD

**AR Prefecture**

005-240500264-20240904-30\_2024-DE  
Reçu le 09/09/2024

NATC-3090



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)



Votre contrat est géré par **SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°833 817 224. 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.





SIVOM DE LA GRAVE VILLAR D ARENE  
ROUTE NATIONALE 91

05320 LA GRAVE

Indice en vigueur : 1163,60 Marché : 2020-030

N° : 343736/B

N° Police : PROMUT0001

**AVENANT**

**NUMERO**

**0001**

**P R O M U T ELUS ET FONCTIONNAIRES**

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les dispositions précisées ci-après.

Nous vous remercions de nous en retourner un exemplaire revêtu de votre signature.

### CLAUSES GENERALES

CP.001 : PROLONGATION DE CONTRAT - 01.01.2025 au 31.12.2025

D'un commun accord entre les parties, le présent contrat est prolongé pour une période d'un an soit du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus.

Sauf décision contraire de la Direction Générale SMACL Assurances SA, les tarifs restent inchangés (hormis évolution indiciaire).

Niort, le 4 juin 2024.

Pour la Personne Morale,



Pour la Société,

Le Directeur Général  
Patrick BLANCHARD

**AR Prefecture**

005-240500264-20240904-30\_2024-DE  
Reçu le 09/09/2024

NATC-3120

[smacl.fr](http://smacl.fr)



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)



Votre contrat est géré par **SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°833 817 224. 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.





SIVOM DE LA GRAVE VILLAR D'ARENE  
ROUTE NATIONALE 91  
05320 LA GRAVE

Indice en vigueur : 138.40

N° : 3040-0001

Police n° 343736/B

## VEHICULES A MOTEUR

### AVENANT DE PROLONGATION

#### CP 003 : PROLONGATION DE CONTRAT

D'un commun accord entre les parties, le présent contrat est prolongé pour une période d'un an soit du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus.

Sauf décision contraire de la Direction Générale SMACL Assurances SA, les tarifs restent inchangés (hormis évolution indiciaire).

Fait à Niort, le 4 juin 2024

Pour la Personne Morale.

Pour la Société.

Pour la Société  
  
Catherine ARLOT  
Responsable du Pôle IARD

AR Prefecture

[smacl.fr](http://smacl.fr)



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

005-240500264-20240904-30\_2024-DE  
Reçu le 09/09/2024

